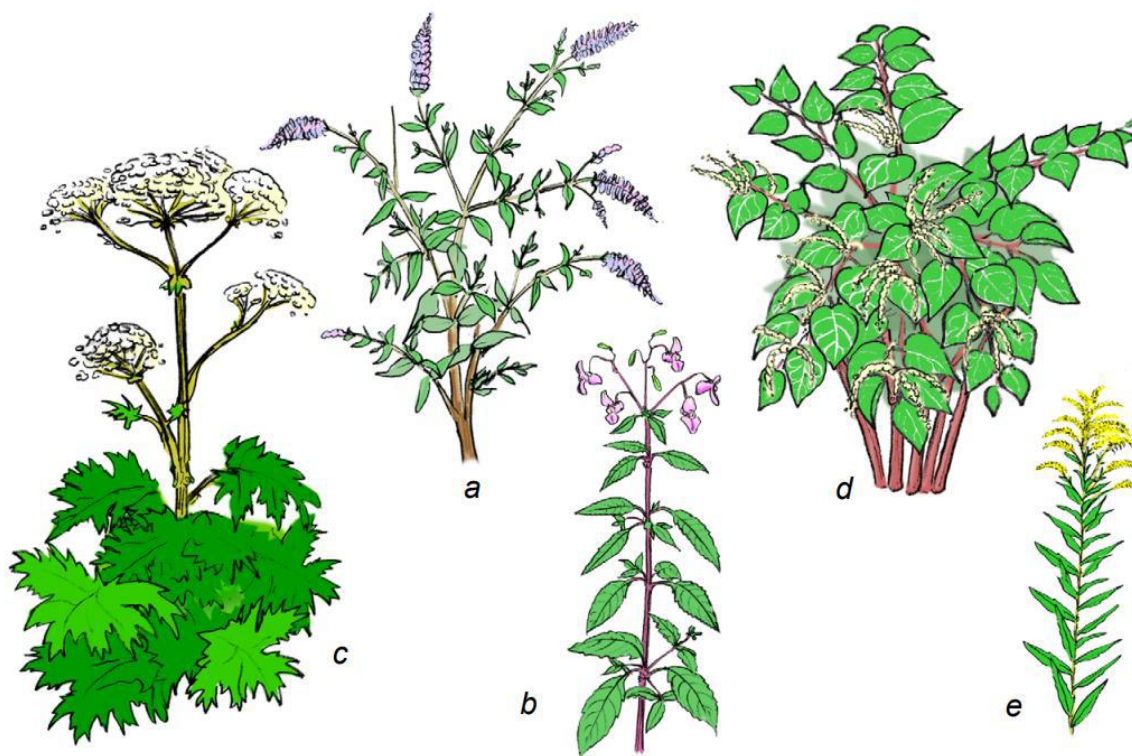


## La charte des jardins

La commune de Milvignes adhère à la Charte des jardins édictée par la plateforme energie-environnement.ch. Le but de cette démarche est d'inciter les jardiniers des parcelles communales à cultiver leur terre dans le respect de la nature. Plus généralement, la commune incite tous les propriétaires de jardin à s'inspirer de cette charte afin de produire un effort commun pour la préservation de la petite faune et de la flore. Elle-même applique les consignes de la charte. En effet, le service de la voirie procède depuis plusieurs années déjà à une tonte écologique et privilégie les prairies fleuries partout où cela est possible.

Les gestes sont simples :

- **Pour l'entretien des pelouses :** évitez les biocides (herbicides sélectifs, produit antimousse, etc.) Pour permettre aux fleurs et aux insectes d'accomplir leur cycle de vie, laissez pousser une bande d'herbe – par exemple le long d'une haie ensoleillée ou sur un talus – et ne tondez pas tant qu'il y a des fleurs. Choisissez un mélange de graminées ne demandant pas de traitements chimiques. Préférez le « gazon fleuri » ou la « prairie fleurie » – d'origine indigène – pour les coins qui n'ont pas besoin d'être tondu toute l'année.
- **Pour les haies :** plantez des espèces sauvages indigènes (originaires de la région) qui offrent de la nourriture aux oiseaux, aux écureuils et à la faune en général. Pour ne pas déranger les oiseaux au nid, évitez de tailler la haie entre mars et septembre. Lors de la taille, préservez les fruits.
- **Pour la petite faune :** laissez dans un coin du jardin – toute l'année – un tas de bois, de cailloux, de feuilles mortes, ainsi que des espaces d'herbes sèches, qui fournissent un habitat à la faune et assurent la biodiversité. Evitez dans tous les cas de détruire le tas de bois durant la période de nidification et d'hibernation. Au besoin, attendez août-septembre. Lors de la taille des arbres et des buissons, épargnez quelques branches mortes ou creuses qui serviront d'abri. Pensez à assurer le passage des écureuils en n'interrompant pas la continuité de leur passage. Pour favoriser le déplacement des hérissons, laissez un passage entre chaque jardin (environ 12x12 cm), en accord avec le jardinier voisin.
- **Pour la santé :** limitez l'usage des biocides (pesticides), pour préserver l'eau, la biodiversité et la qualité des aliments. Si besoin, choisissez des biocides d'origine naturelle ainsi que des variétés de plantes résistantes aux maladies. Renoncez à utiliser des herbicides sur les allées et les bords de chemins, préférez le désherbage thermique ou manuel. Renoncez aux granulés anti-limaces au métaldéhyde, préférez ceux à l'orthophosphate de fer ou chassez les limaces à la main, au petit matin ou en soirée.
- **Contre des plantes exotiques envahissantes :** renoncez à planter les espèces suivantes : Arbre à papillons (a), Grande balsamine ou Impatiente glanduleuse (b), Grande berce du caucase (c), Renouée du Japon (d), Solidage géant et Solidage du Canada (e). Arrachez celles qui envahissent déjà le jardin.



Pour en savoir plus : [www.charte-des-jardins.ch](http://www.charte-des-jardins.ch).

Pour valider votre adhésion, lisez la charte, remplissez et détachez le talon ci-dessous pour l'envoyer à Gérance des bâtiments, rue Haute 20, 2013 Colombier ou le scanner à [milvignes.gerance@ne.ch](mailto:milvignes.gerance@ne.ch).

L'engagement à la charte est moral. Il appartient à chacun, en son âme et conscience, de suivre les consignes et les conseils prodigués ci-dessus.

Lorsque plusieurs jardiniers auront adhéré à la charte par l'intermédiaire de la commune, un emblème en mélèze portant le sigle du petit hérisson sera apposé à l'entrée de la parcelle de jardins.



### Adhésion à la Charte des jardins

J'ai lu le condensé de la Charte que je peux trouver sur internet ([www.charte-des-jardins.ch](http://www.charte-des-jardins.ch)).

J'ai bien compris que ce document n'a pas de valeur contractuelle et qu'il ne peut servir à quiconque pour exercer une contrainte envers moi, mes proches ou le terrain que j'occupe.

Par ma signature, je prends l'engagement moral de respecter l'esprit de la Charte des jardins et d'en appliquer les bonnes pratiques.

---

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Parcelle (lieu et n° si connu) :

Date : .....

Signature : .....

